



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

2022



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

SOMMAIRE

Préambule	2
------------------	----------

A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM	3
--	----------

1) Le territoire desservi	3
2) La gestion des services d'eau et d'assainissement	4
3) Les événements marquants de l'année	5

B. INDICATEURS TECHNIQUES	8
----------------------------------	----------

1) EAU POTABLE	8
-----------------------	----------

1.1. Chiffres clés	8
1.2. Patrimoine	8
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	12
1.4. Volumes produits et distribués	13
1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes	15
1.6. Qualité de l'eau distribuée	16

2) ASSAINISSEMENT	17
--------------------------	-----------

2.1. Chiffres clés	17
2.2. Patrimoine	17
2.3. Nombre d'abonnés et population desservie	20
2.4. Performance des ouvrages d'épuration	21
2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	24
2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif	25

C. INDICATEURS FINANCIERS	26
----------------------------------	-----------

1) Prix de l'Eau	26
2) Compte administratif 2022	28
2.1. Budget Eau Potable	28
2.2. Budget Assainissement	30
2.3. Budget Principal	31

PREAMBULE

Chiffres Clés

- ✓ 14 communes
- ✓ 6968 abonnés
- ✓ 14 710 habitants desservis
- ✓ 425 km de réseaux
- ✓ 82,5 % de rendement
- ✓ 12 stations d'épuration
- ✓ 943 437 m³ vendus
- ✓ 100 % de conformité de l'eau distribuée
- ✓ 4,14 à 4,87 € ttc /m³

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses décrets d'application (n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 et n° 2007-675 du 2 mai 2007) précisent les modalités et les délais de présentation du rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qui doivent y figurer.

Ce rapport, destiné à l'information des usagers, est présenté par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au 30 septembre de l'année N+1.

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) possède les compétences eau potable (production et distribution) et assainissement (eaux pluviales, eaux usées et systèmes d'épuration) depuis sa création en 1992.

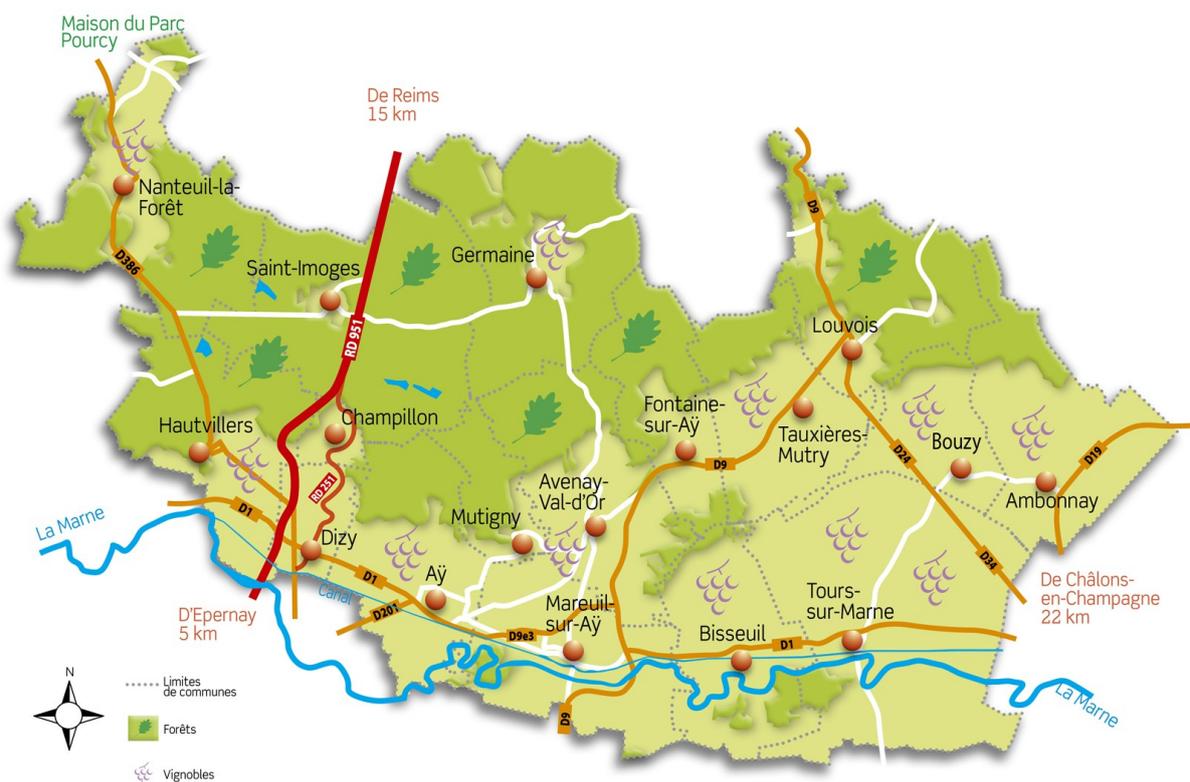
Les services sont gérés en délégation, par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.

Les données exposées dans le présent rapport sont issues d'une part du service eau-assainissement de la Communauté de Communes et d'autre part des rapports annuels fournis par le délégataire, conformément aux obligations de la loi Sapin du 29 janvier 1993 et de la loi Mazeaud du 08 février 1995. En effet, en vertu de ces dispositions, tout délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM

1) Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, créée en 1992, compte 14 communes : Ambonnay, Avenay Val d'Or, Aÿ-Champagne (Aÿ/Bisseuil/ Mareuil-sur-Aÿ), Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Aÿ, Germaine, Hautvillers, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Tours-sur-Marne et Val-de-Livre (Louvois /Tauxières-Mutry).



Territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Il est à noter l'existence de 2 communes nouvelles sur le territoire : Aÿ-Champagne (fusion des communes d'Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil) et Val-de-Livre (fusion des communes de Louvois et Tauxières-Mutry).

Ce territoire représente une population de 14 710 habitants :

	Population totale (INSEE 2020)	Communes	Population totale (INSEE 2020)
Ambonnay	990	Germaine	548
Avenay Val d'Or	1 026	Hautvillers	684
Aÿ-Champagne	5338	Mutigny	198
Bouzy	877	Nanteuil la Forêt	306
Champillon	517	Saint Imoges	351
Dizy	1517	Tours-sur-Marne	1399
Fontaine sur Aÿ	339	Val-de-Livre	620
		TOTAL	14 710

2) La gestion des services d'eau et d'assainissement

L'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et des équipements qui s'y rattachent (usines de production, usines de traitement, etc...) fait l'objet de délégations par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.



Le pilotage de ces contrats est assuré au sein de la CCGVM par un ingénieur eau-assainissement également en charge des dossiers d'investissement.

Les nouveaux contrats de concession négociés en 2019 sont entrés en vigueur le 01/01/2020 pour le contrat d'eau potable et le 01/01/2021 pour le contrat Assainissement.

Chaque service fait donc désormais l'objet de 2 contrats distincts :

Service d'Eau potable :

- Contrat principal (01/01/2020 au 31/12/2031)
- Contrat de Nanteuil-la-Forêt (ex Syndicat du Rouillat) (01/11/2008 au 31/10/2028)

Service d'Assainissement :

- Contrat principal (01/01/2021 au 31/12/2028)
- Contrat de Louvois (01/01/2011 au 31/12/2022) (intégration au contrat principal au 01/01/2023)

Point Accueil Consommateurs Epernay

2, avenue du Vercors
CS 20177

51206 EPERNAY CEDEX

Du Lundi au Vendredi
de 14H00 à 16H00

Le matin sur rendez-vous



3) Les évènements marquants de l'année

✓ Reconstruction de la station d'épuration de Tours-sur-Marne

La Communauté de Communes a entamé l'opération de reconstruction de la station d'épuration de Tours-sur-Marne en vue de remplacer l'ancienne obsolète et qui présentait des dysfonctionnements importants.

Le système d'assainissement étant déclaré non-conforme par les services de police de l'eau en raison du non-respect des exigences réglementaires en termes de qualité des rejets.

Le bureau d'études GLS a été retenu en 2019 pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération consistant en la reconstruction de la station ainsi que la réhabilitation des réseaux rue Basse du Faubourg et chemin de contre halage.

L'appel d'offres de travaux a été remporté par la société SOURCES avec comme sous-traitants principaux SYSTEME WOLF pour le génie civil et Martins TP pour les VRD.



Le montant total du projet (études et travaux) est de 2 197 140 € HT. Des subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Etat (DETR) et le Département à hauteur de 60% au total.

Les travaux ont démarré à l'été 2021. Après un arrêt de chantier de 6 mois en raison d'aléas géotechniques, le chantier a pu reprendre au printemps 2022 et la mise en eau a eu lieu fin avril 2023.



Les travaux de réhabilitation par chemisage des réseaux rue Basse du Faubourg et chemin de contre halage ont été réalisés par l'entreprise SUBTERRA pour un montant total de 81 511 € HT.

✓ Etudes diagnostiques de systèmes d'assainissement

Plusieurs systèmes d'assainissement présentent des dysfonctionnements et des non-conformités (Tours-sur-Marne, Fontaine-sur-Ay, Ambonnay...). De plus, la réglementation impose désormais la réalisation d'un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement suivant une fréquence n'excédant pas dix ans. Pour les systèmes supérieurs à 2000 eh, un diagnostic permanent devra être mis en place.

Les objectifs de ces études sont de réaliser un état des lieux de l'assainissement sur la commune, d'évaluer les charges hydrauliques et polluantes collectées par les réseaux par une campagne de mesures et des investigations complémentaires et enfin d'établir un programme de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement des réseaux et d'adapter l'outil de collecte/épuration aux développements futurs. Elles sont financées à 50% par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, une première étude a été réalisée par SOGETI sur les systèmes de **Bisseuil, Germaine et Tours-sur-Marne** en 2017-2018.

En 2019-2020 a eu lieu l'étude diagnostique du système d'assainissement d'**Ambonnay** par le bureau d'études IRH. L'échéancier de travaux de mise en conformité issu de l'étude a été approuvé par délibération en date du 16 juillet 2020 et a permis de lever la mise en demeure (arrêté préfectoral du 27 février 2018 mettant en demeure la CCGVM de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système d'assainissement).

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station dépuratoire a été attribué au bureau d'études CEREG. Les études préalables sont en cours (topographie, géotechnique...).

Suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure concernant le système d'assainissement de Fontaine-sur-Ay en date du 10 décembre 2019, l'étude diagnostique des communes d'**Avenay-Val-d'Or et Fontaine-sur-Ay** a été réalisée en 2021-2022 par le bureau d'études AMODIAG pour un montant de 84 810,30 € HT.

L'échéancier des travaux de mise en conformité a fait l'objet d'une délibération en date du 07/04/2022. La solution retenue est un raccordement de la commune de Fontaine-sur-Ay au système d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or. Le cabinet GLS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Enfin, en 2022 a démarré l'étude du système d'Assainissement d'**Ay-Mareuil-Mutigny** avec le bureau d'études VERDI pour un montant de 163 460 €, financée à 80% par l'Agence de l'Eau.

Elle permettra la mise en place du diagnostic permanent, la réalisation de l'étude RSDE à l'amont (Micropolluants) et la mise à jour du zonage d'assainissement.

Un marché sera prochainement lancé pour l'étude diagnostique et zonage d'assainissement du système d'assainissement de Bouzy. Le dossier de déclaration loi sur l'eau sera également remis à jour.

✓ **Réhabilitation/création de réseaux Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable**

En lien avec les travaux de voirie et d'embellissement de ses communes membres, la Communauté de Communes effectue régulièrement des travaux de réhabilitation, de renforcement ou d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

C'est au total 2986 mètres de réseaux d'eau potable, 2 108 mètres de réseaux d'eaux usées et 1 191 mètres de réseaux d'eaux pluviales qui ont été créés ou réhabilités en 2022 (hors branchements).

Au cours de l'année, la Communauté de Communes a participé aux travaux suivants :

COMMUNE	Emplacement des travaux	Nature des travaux* /linéaire	Maîtrise d'œuvre	Entreprise	Montant total opération HT (part CCGVM)
AVENAY-VAL-D'OR	Avenue Pierre Dubois	AEP (372 ml)	CEREG	MARTINS TP	128 128 €
AY-CHAMPAGNE (MAREUIL-SUR-AY)	Les Allées du Parc	EP (412 ml) AEP (860 ml)	GNAT	MARTINS TP	317 216 €
AY-CHAMPAGNE (MAREUIL-SUR-AY)	ZA Le TROUILLY	EU (1238 ml) AEP (577 ml)	TPFi	RAMERY	256 651 €
CHAMPILLON	Rue Pasteur (2022-2023)	EU (320 ml) AEP (331 ml) EP (274 ml)	TPFi	MARTINS TP	609 220 €
DIZY	Rue de Reims 2 ^{ème} Tranche	EU (550 ml) AEP (570 ml) EP (505 ml)	ACI3	COLAS	427 856 €
MUTIGNY	Route de Germaine	AEP (276 ml)	CEREG	MARTINS TP	133 054 €

* EU = assainissement eaux usées, EP = assainissement eaux pluviales, AEP = adduction d'eau potable

Les dépenses mandatées au cours de l'année sont présentées dans le chapitre « indicateurs financiers ».

Le taux moyen de renouvellement des réseaux correspond au pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau (calculé sur les 5 dernières années) par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Pour le réseau d'eau potable il est de 0,53% en 2022. Le taux moyen national est de 0,76% en 2021. Pour les réseaux de collecte des eaux usées il est de 0,38%. Le taux moyen national est de 0,62% en 2021.

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1) Eau Potable

1.1. Chiffres clés

- **6 968** abonnés
- **2** installations de production
- **17** réservoirs pour une capacité totale de stockage de **8 485 m³**
- **223** km de canalisations
- **7 287** branchements
- **82,5 %** de rendement de réseau
- **1 080 318 m³** prélevés
- **182 196 m³** achetés à d'autres collectivités
- **811 741 m³** vendus et **131 696 m³** vendus à d'autres collectivités

1.2. Patrimoine

✓ Les installations de production

La CCGVM dispose de 2 installations de production en fonctionnement et 1 à l'arrêt.

Installations de production	Capacité de production (m³/j)
Installation de production d'AY MAREUIL (Captage de BISSEUIL)	4 000
Forage de TAUXIERES-MUTRY	2400
<i>Pompage de MARMANT à AVENAY VAL d'OR À L'ARRÊT</i>	900
Capacité totale	7 300 m³/j

Suite à la mise en place des 2 interconnexions sur la ressource de BISSEUIL, plusieurs installations de production ont été mises à l'arrêt.

La pollution aux hydrocarbures du captage de Marmant à Avenay-Val-d'Or a également entraîné sa mise à l'arrêt en janvier 2011. Les expertises techniques ont montré que la ressource pourrait être remise en service. La remise en état des installations ainsi que la remise en service ont été prévues dans le nouveau contrat de concession avec VEOLIA.

On dénombre également 5 installations de reprise et 9 surpresseurs.

✓ Les réservoirs

La CCGVM dispose de 17 réservoirs représentant une capacité totale de stockage de 8 485 m³.

Réservoirs	Capacité de stockage (m ³)
Réservoir d'AVENAY VAL d'OR	400
Réservoir d'AY	1200
Réservoir d'AY MAREUIL - PRINCIPAL	500
Château d'eau de BOUZY	300
Château d'eau de CHAMPILLON - BEL AIR (2 cuves)	200
Réservoir de CHAMPILLON - les BARDELOTS (2 cuves)	120
Réservoir de CHAMPILLON - Lotissement-Mondettes (2 cuves)	250
Réservoir de DIZY (2 cuves)	2000
Réservoir de GERMAINE	260
Réservoir de MAREUIL SUR AY (2 cuves)	355
Réservoir de MUTIGNY	100
Réservoir de MUTIGNY (nouveau)	250
Réservoir de SAINT IMOGES	200
Réservoir d'HAUTVILLERS	450
Réservoir NANTEUIL LA FORET	300
Réservoir de TAUXIERES-MUTRY (2 cuves)	1000
Réservoir de TOURS-SUR-MARNE (2 cuves)	400
Capacité totale des réservoirs	8 485 m³

Les réservoirs sont nettoyés annuellement par les délégataires.

✓ Le réseau

Le linéaire de réseau d'adduction est de **222 988** mètres linéaires (hors branchements).

On dénombre environ 250 poteaux incendie et bouches de lavage.

Le nombre total de branchements est de **7 287** en 2022.

On dénombre encore au moins **232 branchements en plomb**. Il est à noter que ce chiffre représente les branchements en plomb identifiés.

La réalisation des enquêtes préalables aux travaux de renouvellement entraîne paradoxalement l'identification de nombreux branchements en plomb supplémentaires.

En 2022, **23 branchements en plomb ont été renouvelés** et 27 en 2021. Lors de travaux de voirie et réseaux, ils sont systématiquement renouvelés.

Il a également été renouvelé par le fermier en 2022 : 9 vannes, 3 branchements PEHD, 2 regards ISO et 6 robinets de prise en charge.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, compris entre 0 et 120, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement. Il est de 80 pour le contrat CCGVM et 66 pour le contrat de Nanteuil.

✓ Les compteurs

On dénombre environ **7354** compteurs dans le patrimoine du service. En 2022, **449** compteurs ont été renouvelés.

3 compteurs de sectorisation ont également été renouvelés.

La télérelève des compteurs d'eau est un objectif contractuel. Elle permet aux abonnés de consulter leur consommation journalière sur internet ou encore d'être alertés immédiatement en cas de fuite. Le nouveau contrat a permis d'équiper les dernières communes non équipées sur les précédents contrats.



Sur les 7 224 compteurs du contrat principal (hors Nanteuil-la-Forêt) : 93,1% sont équipés.

Les compteurs non équipés sont liés à la difficulté d'accès à certains compteurs situés en domaine privé, pour lesquels une prise de rendez-vous requiert la disponibilité du client à son domicile.

Ci-dessous est représenté un état du fonctionnement de la télérelève des compteurs sur le périmètre, faisant apparaître le fonctionnement efficace de 81,8 % des compteurs équipés.

PDS Télé-relevés ⓘ

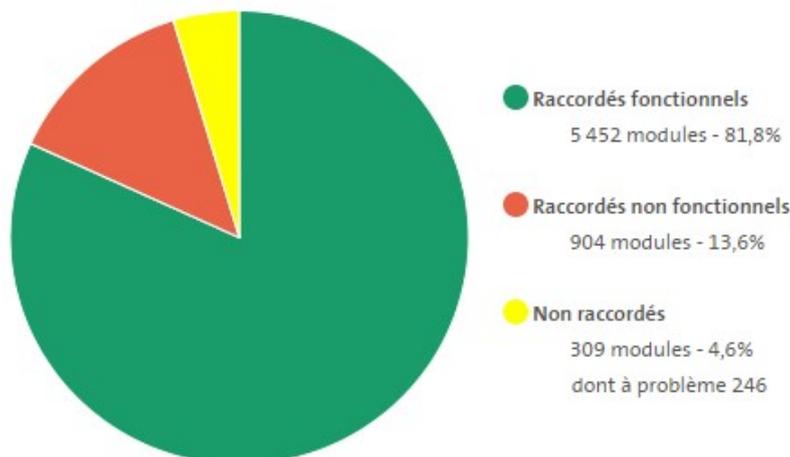
Au 15/05/2023

Nombre de modules télé-relevé : 6 665

Vue simplifiée



Vue détaillée



✓ Le renouvellement réalisé par le fermier

Les contrats de délégation comprennent un programme de renouvellement, et parfois d'investissement, des équipements à réaliser par les fermiers.

En 2022, les principaux travaux de renouvellement suivants ont été réalisés :

- Réservoir d'AY :

La clôture de la parcelle du réservoir a été renouvelée au profit d'une clôture de deux mètres de hauteur. La collectivité a financé la pose d'un nouveau portail d'accès par l'utilisation du fond de travaux.



- Station de production d'Ay-Mareuil : L'analyseur de chlore en ligne a été renouvelé :



- Station de reprise d'Avenay-Mutigny : Remplacement du ballon anti-bélier et des détecteurs de niveau

- Station de production de Tauxières-Mutry :

La pompe de forage n°1 a été renouvelée :



1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'eau potable est estimée à **14 710 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **6 968** en 2022.

Le nombre d'abonnés du service eau est réparti ainsi :

ABONNES EAU	2020	2021	2022
Ambonnay	517	517	526
Avenay Val d'Or	453	458	459
Aÿ-Champagne	2290	2295	2310
Bouzy	505	506	510
Champillon	258	258	257
Dizy	731	734	736
Fontaine sur Aÿ	144	147	151
Germaine	247	247	246
Hautvillers	393	393	395
Mutigny	104	104	98
Nanteuil-la-Forêt	130	129	130
Saint Imoges	151	155	155
Tours-sur-Marne	658	663	665
Val-de-Livre	326	327	330
TOTAL	6907	6933	6968

1.4. Volumes produits et distribués

✓ Les volumes prélevés

Volumes prélevés (m ³)	2020	2021	2022
Installation de production d'eau d'AY MAREUIL	777 233	715 639	701 062
Pompage de TAUXIERES-MUTRY	340 738	324 219	379 256
TOTAL	1 117 971 m³	1 039 858 m³	1 080 318 m³

Globalement, les volumes prélevés sont plutôt à la baisse depuis 2018.

✓ Les volumes achetés à d'autres collectivités

Le volume acheté à des collectivités extérieures en 2022 est de **182 196 m³**.

Il existe un achat d'eau au Grand Reims depuis 2017 pour la commune de Nanteuil-la-Forêt suite à la dissolution du syndicat du Rouillat. La ressource est le captage de CHAMPFLEURY sur la commune de Villers aux Nœuds.

En l'absence d'outil de mesure, ce volume ne tient pas compte du hameau de la Presle.

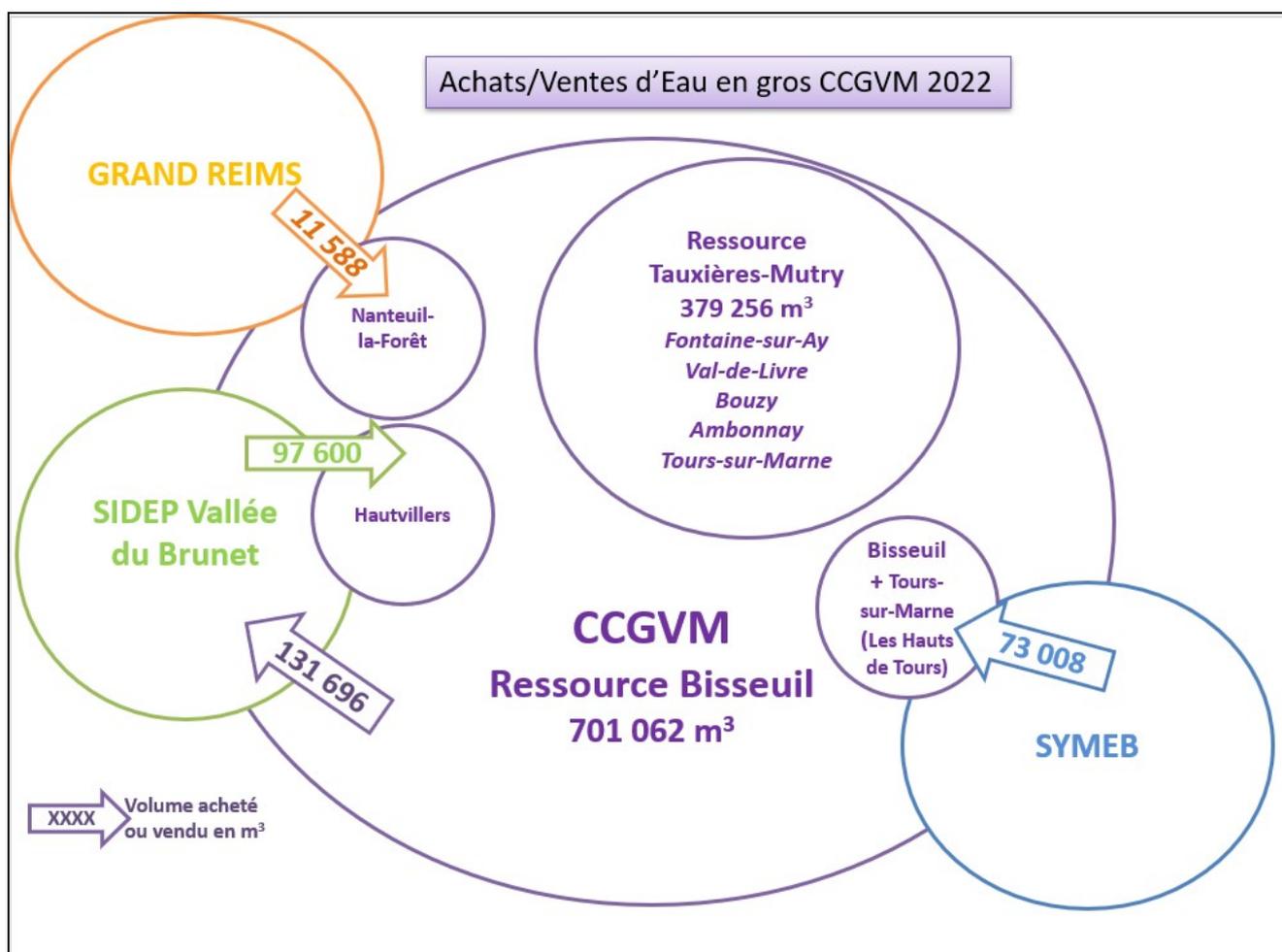
Volumes Achetés (m ³)	2020	2021	2022
SIDEP de la Vallée du Brunet	72 940	73 828	97 600
Syndicat Mixte des Eaux de Bisseuil	92 042	101 824	73 008
Grand Reims	13 145	11 872	11 588
TOTAL	178 127 m³	187 524 m³	182 196 m³

Le volume d'eau acheté au SIDEP de la Vallée du Brunet correspond à l'alimentation de la commune d'Hautvillers, toujours adhérente au SIDEP.

Le Syndicat de la Vallée du Brunet a été dissous le 31/12/2022. Subsistera une vente d'eau de la CCGVM vers la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne pour l'alimentation des communes de Fleury-la-Rivière et Romery.

L'achat d'eau au SYMEB est réalisé pour l'alimentation de la commune de Bisseuil et du lotissement les Hauts de Tours à Tours-sur-Marne.

Le schéma suivant matérialise l'ensemble des productions, achats et ventes d'eau en gros :



✓ Les volumes vendus

Le volume total facturé client est relativement stable plusieurs années. Il est de **811 741 m³** contre 826 307 m³ en 2021.

Le volume d'eau vendu en gros au SIDEP de la Vallée du Brunet, suite à la mise en place de l'interconnexion et à l'abandon du captage de Pont Malo, est de **131 696 m³**.

Avec la dissolution du syndicat, à compter de 2023, la vente d'eau s'effectuera directement à la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

Le détail des volumes vendus par commune est présenté dans le tableau ci-dessous :

Volumes Vendus (m ³)	2020	2021	2022
Ambonnay	43 657	56 312	49 790
Avenay Val d'Or	47 687	49 199	48 267
Aÿ-Champagne	279 276	280 405	291 996
Bouzy	56 969	65 452	48 758
Champillon	36 126	38 143	45 827
Dizy	82 746	93 539	87 510
Fontaine sur Aÿ	16 170	16 126	15 623
Germaine	22 991	23 274	21 817
Hautvillers	38 997	41 218	45 149
Mutigny	9 324	9 526	15 314
Nanteuil-la-Forêt	13 145	11 872	11 588
Saint Imoges	13 857	14 167	17 352
Val-de-Livre	27 611	37 462	33 185
Tours-sur-Marne	53 901	89 612	79 565
TOTAL	742 457	826 307	811 741

1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes

Le rendement de réseau d'eau potable est de **82,5 %*** en 2022 ce qui respecte largement les objectifs contractuels.

L'indice linéaire de perte est de **2,77 m³/jr/km** et l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,56 m³/jr/km**.

Le délégataire consacre de nombreuses heures à la recherche de fuites.

L'analyse des données des appareils de mesure mis en place ainsi que des prélocalisateurs de fuites prévus au contrat permet de mieux cibler les zones géographiques à privilégier lors des campagnes de recherches de fuites.

En 2022, 202 885 mètres linéaires de réseau ont été écoutés sur l'ensemble du territoire.

Au cours de l'année, 160 fuites ont été réparées sur l'ensemble du périmètre dont 42 sur branchements, 22 sur canalisations, 83 aux compteurs, 13 sur équipements.

*Le mode de calcul du rendement des réseaux est le suivant :

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100,

(volume consommé autorisé = volume comptabilisé (ramené à 365 jours) + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau)

1.6. Qualité de l'eau distribuée

Le taux de **conformité microbiologique et physicochimique est de 100 %** en 2022 sur l'ensemble du territoire.

57 prélèvements ont été analysés en 2022 dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Le délégataire effectue également des mesures supplémentaires d'autocontrôle.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Le niveau d'avancement est exprimé en pourcentage de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Cet indice est de 100 % pour les communes alimentées par la ressource de Bisseuil et de 82% pour les communes alimentées par la ressource de Tauxières-Mutry.

2) Assainissement

2.1. Chiffres clés

- 6 662 clients raccordés
- 12 stations d'épuration d'une capacité totale de 49 829 équivalents habitants
- 40 postes de relèvement
- 208 km de canalisations
- 95,7 % de conformité de la performance des ouvrages d'épuration
- 61 tonnes de boues de station d'épuration évacuées (matière sèche)
- 21 km de réseaux curés
- 4211 mètres linéaires de réseaux inspectés
- 163 contrôles de conformité

2.2. Patrimoine

✓ Stations d'épuration

La CCGVM dispose de 12 stations d'épuration représentant une capacité totale de 49 429 équivalents-habitants (eh).

Stations d'Épuration	Type	Capacité (Eh)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
AMBONNAY	Boues activées	1100	220
AVENAY VAL D'OR	Boues activées	1400	210
AY-MAREUIL-MUTIGNY	Boues activées	39 167	1930
BISSEUIL	Boues activées	750	100
BOUZY	Boues activées version SBR	2800	269
FONTAINE-SUR-AY	Micro-station biologique KLARO-SRB	350	52
GERMAINE	Lagunage	550	82
NANTEUIL-LA-FORET	Lagunage	267	34
LOUVOIS	Boues activées	600	90
TAUXIERES-MUTRY	Filtre à roseaux	400	60
TOURS-SUR-MARNE	Boues activées	2000	300
TOURS-SUR-MARNE ZAC	Filtres à roseaux	45	7
Capacité totale		49 429 eh	3294 m³/j

Les effluents domestiques et vinicoles des communes de DIZY, CHAMPILLON, HAUTVILLERS et SAINT-IMOGES sont acheminés vers la **station d'épuration de MARDEUIL** appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Epernay par le biais d'une convention.

En 2022, les dépenses de renouvellement suivantes ont été effectuées dans le cadre des contrats d'affermage :

- STEP AMBONNAY :

- Renouvellement de la pompe de Relèvement 1
- Renouvellement de la potence fixe silo à boue
- Renouvellement de l'agitateur silo à boue



- STEP AY-MAREUIL-MUTIGNY :

- Renouvellement de la vanne d'Injection Eau de lavage
- Renouvellement de l'analyseur (Physico-Chimique) 1 Redox
- Renouvellement du collecteur à bague du pont-racleur
- Renouvellement de 3 pompes (Recirculation, relèvement et extraction)

Il est à noter que la station d'épuration d'Ay est sujette au vandalisme. Régulièrement les ouvrages sont visités et parfois dégradés.

- STEP BISSEUIL :

- Renouvellement de la pompe d'extraction des boues

- STEP BOUZY :

- Renouvellement de la vanne de remplissage SBR 1,
- Renouvellement de la mesure de Redox
- Renouvellement de la pompe doseuse polymère 2



- STEP LOUVOIS :

- Renouvellement partiel du motoréducteur du tamis

2 pompes de relevage des postes en réseau ont été renouvelées conformément au programme prévisionnel de renouvellement : PR Gustave Moreau EU à Ay et PR Eglise à Fontaine sur Ay

Les canalisations de refoulement et les supports des pompes du PR Canal a Tours sur Marne ont été également renouvelés durant l'année 2022.

✓ Le réseau

Le linéaire de réseau est d'environ **208 km** (hors branchements).

Il se décompose en 111 km de réseaux eaux usées gravitaires, 9 km de réseaux eaux usées en refoulement, 8 km de réseaux unitaires et 80 km de réseaux d'eaux pluviales.

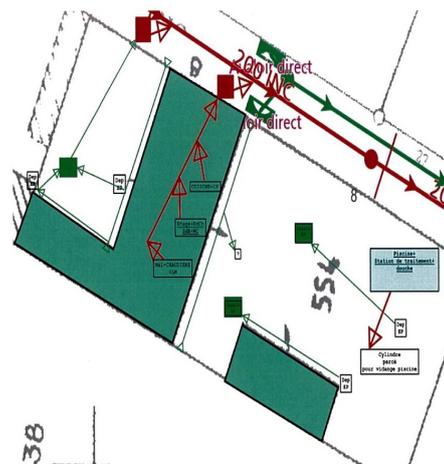
On dénombre 40 postes de relèvement des eaux usées et 11 déversoirs d'orage.

Le nombre total de branchements d'assainissement des eaux usées est de **4879**.

En 2022, **4211** mètres linéaires de réseaux ont été inspectés avec une caméra dans le cadre des contrats d'affermage.

163 contrôles de conformité des branchements ont été réalisés en 2022 par le fermier dont **58** se sont révélés non-conformes.

Ces contrôles, qui visent principalement à vérifier la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées, sont effectués obligatoirement à l'occasion des ventes immobilières ou en vue de lutter contre la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est de 30 pour la commune de Louvois et de 15 pour les autres communes.

Cet indice, compris entre 0 et 100, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement.

✓ L'entretien du réseau

Le curage des réseaux est réalisé par le fermier de manière préventive et curative :

<u>Curages préventifs</u>	2021	2022
Nombre d'interventions	607	752
sur canalisations	0	7
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	527	725
sur dessableurs	80	20
Longueur curée (ml)	21 585	21 325

<u>Désobstructions</u>	2021	2022
Nbre d'intervention	33	45
sur branchements	10	28
sur canalisations	21	17
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	2	
Longueur curée (ml)	966	38

Les travaux de réparation ou renouvellement suivants ont également été réalisés par le fermier :

- 28 cadres de tampon de regards et d'avaloirs ont été réparés ou rescellés
- 6 regards et boîtes de branchement ont été réparés
- 6 branchements ont été réparés par terrassement et 1 renouvelé
- 6 réparations de collecteurs ont été réalisées, 4 par terrassement et 2 par l'intérieur
- 20 tampons de regards et 7 avaloirs ont été renouvelés

2.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'assainissement collectif est estimée à **14 540 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **6662** en 2022.

L'assiette de redevance totale est de **753 179 m³** en 2022 contre 764 502 m³ en 2021.

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est réparti ainsi :

ABONNES ASSAINISSEMENT	2021	2022
Ambonnay	501	509
Avenay Val d'Or	446	446
Aÿ-Champagne	2259	2279
Bouzy	478	482
Champillon	252	251
Dizy	730	732
Fontaine sur Aÿ	87	90
Germaine	234	233
Hautvillers	369	373
Mutigny	99	94
Nanteuil la Forêt	115	115
Saint Imoges	144	144
Val-de-Livre	257	261
Tours-sur-Marne	651	653
TOTAL	6 622	6 662

2.4. Performance des ouvrages d'épuration

✓ Performance des ouvrages

Il est à noter que les stations d'épuration d'Avenay Val d'Or, Ay-Mareuil-Mutigny, Bouzy et Louvois traitent les effluents urbains mais également les effluents vinicoles par le biais de conventions de raccordement.

Les autres ouvrages ne traitent que les effluents domestiques.

La conformité du système d'assainissement est évaluée par les services de police de l'eau au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) ainsi que des arrêtés individuels.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Au total, **102 bilans d'autosurveillance** ont été réalisés en 2022.

Ainsi, en 2022, le taux de conformité des performances des ouvrages d'épuration est de **75,5% au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux individuels des ouvrages.**
Pour les ouvrages supérieurs à 2000 eh, il est de 97,61%.

Le taux de conformité des équipements d'épuration est de 90%.

✓ STEP D'AMBONNAY

La station est non conforme à l'arrêté préfectoral en niveau de rejet. Une concentration rédhibitoire en DBO5 a été relevée le 16/02/2022.

La CBPO (Charge Brute de Pollution Organique) dépasse très légèrement la capacité nominale de la station, en raison du bilan du 19 septembre, démontrant une élévation de la charge polluante pendant les vendanges.

Le cabinet CEREG a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de traitement. Les études sont en cours.

✓ STEP D'AVENAY VAL D'OR :

La station est conforme à l'arrêté préfectoral en 2022.

Il est prévu d'interconnecter le système d'assainissement de Fontaine-sur-Ay sur la STEP d'Avenay-Val-d'Or dans les années à venir.

✓ SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AY-MAREUIL :

La CBPO de 2022 est inférieure à la capacité nominale de la station, ce qui indique le bon dimensionnement du traitement, apte à assimiler la pointe organique des vendanges sans stockage amont. La station est conforme en rejet.

✓ STEP DE BISSEUIL

La CBPO est inférieure à la capacité nominale de la station.

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet, sur la base du seul bilan d'autosurveillance réalisé. Toutefois, ces résultats sont à prendre avec prudence, car ils restent aléatoires en période de pluie ou de hautes eaux. En effet, lors de ces périodes, les débits qui transitent par le système de traitement lessivent la station de sa biomasse.

L'étude diagnostique réalisée par le bureau d'études SOGETI en 2017-2018 a préconisé une reconstruction de la station d'épuration ainsi que des travaux de réhabilitation sur les réseaux en vue de limiter les apports d'eaux parasites.

✓ STEP DE BOUZY :

La station est non conforme à l'arrêté préfectoral pour production de boues insuffisante. Elle est conforme tant en fréquence qu'en niveau de rejet.

L'analyse des risques de défaillance a été réalisée en 2021.

La CBPO est inférieure à la capacité nominale de la station. La limitation de la charge appliquée en période de vendanges à hauteur de la capacité nominale de la station est rendue possible par l'utilisation du capteur en ligne de DCO, ce qui permet l'automatisation de la gestion de la charge organique.

✓ STEP DE FONTAINE SUR AY :

Les performances épuratoires ne permettent pas la conformité des rejets. La CBPO en 2022 est inférieure à la capacité nominale et faible par rapport à la population collectée.

Un arrêté préfectoral en date du 10/12/2019 a mis en demeure la Communauté de Communes de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système à commencer par la réalisation d'une étude diagnostique. Cette étude a eu lieu en 2021 (AMODIAG) et l'échéancier des travaux de mise en conformité a fait l'objet d'une délibération en date du 07/04/2022. La solution retenue est un raccordement au système d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or. Le cabinet GLS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

✓ LAGUNE DE GERMAINE

La station est non conforme à l'arrêté préfectoral en raison de l'absence de mesures de débit en entrée et sortie. Elle est conforme en niveau de rejet.

Les conclusions de l'étude menée par SOGETI en 2017 et 2018 ont mis en évidence la présence d'une source dans le réseau de collecte qui augmente les volumes sur la station et diminue les temps de séjour dans les bassins. Le programme de travaux issu de l'étude préconise principalement la suppression des eaux claires parasites permanentes ainsi qu'une réhabilitation de la station.

La déconnexion de cette source a eu lieu début 2023.

✓ STEP DE LOUVOIS

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet. La CBPO est nettement inférieure à la capacité nominale de la station, sur la base d'un seul bilan réalisé.

✓ LAGUNE DE NANTEUIL LA FORET

La station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence et niveau de rejet.

En 2022, la CBPO était très faible au regard de la population raccordée, comme les années précédentes.

✓ FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE TAUXIERES-MUTRY

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique de la station. La CBPO est inférieure au dimensionnement de la station.

Afin de remédier à la situation de non-conformité du traitement de l'azote, une modification du niveau altimétrique du plan d'eau à l'intérieur du massif de sable a été opérée de manière à augmenter les contacts avec l'oxygène de l'air.

Cette opération a permis une diminution de la concentration en azote réduit NTK dans le rejet.

La station est désormais conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence et en niveau de rejet.

✓ STEP DE TOURS SUR MARNE

La CBPO est inférieure à la capacité nominale de la station. La station est non conforme à l'arrêté préfectoral en niveau de rejet. Le chantier de reconstruction de la station s'est terminé en 2023. Le basculement sur la nouvelle station a eu lieu en mai 2023.

Les rendements épuratoires moyens des stations en 2022 sont les suivants :

Rendement épuratoire	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Ptot
AMBONNAY	95,4%	98,7%	98,3%	93,7%	91,9%	74,1%
AVENAY VAL D'OR	97,3%	99,5%	98,5%	79,0%	77,5%	52,7%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	98,2%	99,5%	99,2%	96,4%	95,9%	96,4%
BISSEUIL	94,2%	98,8%	96,9%	96,6%	94,2%	22,8%
BOUZY	97,0%	99,0%	97,7%	90,4%	86,7%	94,6%
FONTAINE-SUR-AY	54,6%	80,0%	21,0%	4,8%	-16,2%	10,3%
GERMAINE	88,3%	96,7%	91,3%	56,0%	54,3%	46,9%
LOUVOIS	96,4%	99,2%	99,2%	96,7%	96,2%	95,2%
NANTEUIL	77,6%	80,1%	87,3%	5,5%	3,7%	1,1%
TAUXIERES-MUTRY	93,9%	98,3%	98,4%	97,5%	30,7%	62,3%
TOURS	93,6%	98,0%	94,6%	92,8%	90,5%	54,3%

DCO : Demande Chimique en Oxygène (Matières Organiques)

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène (Matières Organiques)

MES : Matières en suspensions

NTK: Azote Total Kjeldahl

NGL: Azote Global

Ptot : Phosphore Total

2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

En 2022, **60,9 tonnes** de boues (matières sèches) ont été évacuées des systèmes d'épuration de la CCGVM :

Boues évacuées	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)
AMBONNAY	24,0	5,2	21,7%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	257,4	47,3	18,4%
LOUVOIS	25,3	5,7	22,5%
TOURS-SUR-MARNE	12,6	2,7	21,4%

Les boues sont évacuées à **100% vers des filières conformes à la réglementation.**

Les boues des stations d'Ay-Champagne et Tours-sur-Marne sont traitées en compostage.

Le volume de stockage des boues de la station de Tours-sur-Marne était en effet insuffisant. Le recours à la déshydratation mobile était nécessaire.

Les boues des autres stations d'épuration sont normalement épandues en agriculture selon des plans d'épandages réglementaires.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 interdisant l'épandage des boues non-hygiénisées a empêché la réalisation de l'épandage annuel des boues liquides des stations d'Ambonnay, Louvois et Bisseuil jusqu'en 2022. L'arrêté a seulement été abrogé en date du 7 février 2023.

Les boues produites à Ambonnay et Bisseuil ont été acheminées par citerne jusque dans le silo de la station de Tours-sur-Marne, pour y être déshydratées par l'unité mobile de traitement des boues. Les lots de boues pâteuses résultants de la déshydratation ont été transportés au centre de compostage Champ Compost de Vélye (51) pour y être traitées. Les boues de la STEP de Louvois ont pu être stockées en attente dans le silo en 2020 et 2021. Elles ont été évacuées en 2022.

Pour une parfaite information des services de l'Etat, un porté à connaissance des modalités de gestion a été adressé à la Direction Départementale des Territoires chargée de la Police de l'eau.

De plus, lors de chaque évacuation, une information a été adressée à la Police de l'eau.

Les surcoûts liés à ces opérations ont été pris en charge par la collectivité avec un financement à hauteur de 80% de l'Agence de l'Eau jusqu'en 2021.

2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas complètement en place sur la CCGVM.

Il est à noter que le territoire est en très grande majorité desservi par l'assainissement collectif.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est de 15%. Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La mise en place de ce service fera prochainement l'objet d'une mise en concurrence en vue de retenir une entreprise en prestation de service. Il s'agira également à ce titre de réfléchir à un règlement du service et à son prix.

Le service eau-assainissement assure tout de même les contrôles sur les installations neuves afin de s'assurer de la conformité des installations nouvellement construites.

Quelques contrôles sont réalisés par des bureaux d'études en cas de vente immobilière.

Ainsi, 6 installations ont été contrôlées en 2022 sur le territoire de la CCGVM.

Les zonages d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or, Ay, Champillon, Dizy, Fontaine-Sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Mareuil-Sur-Ay, Mutigny, Nanteuil-La-Forêt, Saint-Imoges et Tauxières-Mutry ont été approuvés par le conseil communautaire en 2012 à l'issue d'une enquête publique. La commune de Tours-sur-Marne était quant à elle déjà dotée d'un zonage approuvé.

Le zonage d'assainissement de la commune d'Ambonnay a été approuvé en janvier 2022.

Ces zonages d'assainissement délimitent pour chaque commune les zones en assainissement collectif et celles en assainissement non collectif.

Il reste 3 communes non pourvues de zonage : Bisseuil (en cours avec la révision du zonage d'Aÿ-Champagne), Bouzy et Louvois. Ces études devront être engagées rapidement.

C. INDICATEURS FINANCIERS

1) Prix de l'Eau

Le prix de l'eau est depuis le 01/01/2023 le même sur toute la CCGVM à l'exception de la commune de Nanteuil-la-Forêt qui dépend toujours du contrat d'affermage AEP de l'ex-syndicat du Rouillat. Les tarifs présentés sont ceux appliqués au 1^{er} janvier de l'année N+1 soit au 01/01/2023 prenant en compte les nouveaux contrats de concession.

✓ Part Eau Potable

Détail d'une facture de 120 m³ pour la part distribution de l'eau :

Communes	Part Délégitaire		Part CCGVM	Part Agence de l'Eau		Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation /m ³	Consommation /m ³	Préservation des ressources en eau /m ³	Lutte contre la pollution /m ³	Total HT pour 120 m ³	Total TTC pour 120 m ³	Prix TTC moyen /m ³
CCGVM (Hors Nanteuil-la-Forêt)	64,50 €	0,4864 €	0,4910 €	0,0895 €	0,2200 €	218,93 €	230,97 €	1,92 €
Nanteuil-la-Forêt	50,96 €	1,2799 €	0,4910 €	0,0970 €	0,2200 €	301,51 €	318,09 €	2,65 €

✓ Part Assainissement

Détail d'une facture de 120 m³ pour la part collecte et traitement des eaux usées :

Communes	Part Délégitaire		Part CCGVM	Agence de l'Eau	FACTURE 120 m3		
	Abonnement	Consommation /m ³	Consommation /m ³	Modernisation du réseau de collecte/m ³	Total HT pour 120 m ³	Total TTC pour 120 m ³	Prix TTC moyen/m ³
CCGVM	28,32 €	0,8144 €	0,7800 €	0,1850 €	241,85 €	266,03 €	2,22 €

✓ **Prix global de l'Eau (Eau Potable et Assainissement)**

	AEP Total TTC pour 120 m³	ASSAINISSEMENT Total TTC pour 120 m³	TOTAL 120 m³	Prix de l'Eau TTC au m³
CCGVM	230,97 €	266,03 €	497,00 €	4,14 €
Nanteuil-la-Forêt	318,09 €	266,03 €	584,12 €	4,87 €

Depuis le 01/01/2021 et la fin de nombreux contrats de délégation, le prix de l'eau est donc en grande partie harmonisé sur le territoire de la Communauté de Communes. Seul subsiste le contrat AEP de l'ancien syndicat du Rouillat (Nanteuil-la-Fôret).

Le prix est donc de **4,14 € TTC pour la majorité des communes et 4,87 € TTC** du mètre cube (prix pour 120 m³) pour la commune de Nanteuil-la-Forêt.

Le prix moyen de l'eau est de 4,34 € TTC / m³ au niveau national (données 2022).

✓ **Evolution du prix de l'Eau**

L'évolution du prix de l'eau entre 2022 et 2023 est de +5,08% pour la majorité des communes. Elle est de +3,87% pour Louvois et + 4,19% pour Nanteuil-la-Forêt.

Les nouveaux contrats de concessions ont entraîné une baisse du prix de l'eau en 2020 sur de nombreuses communes (aux alentours de 4%).

Le prix était en augmentation modérée jusqu'en 2022 mais les services d'eau et d'assainissement n'ont pas été épargnés par l'inflation, notamment du prix de l'énergie des fournitures et des travaux, et on observe donc une forte augmentation des coûts d'exploitation entre 2022 et 2023.

Le tarif de la surtaxe eau de la CCGVM a été maintenu en 2023 et celui de la surtaxe assainissement a été augmenté de 1 centime.

2) Compte Administratif 2022

2.1. Budget Eau Potable

✓ Section d'Exploitation

Le total des **dépenses d'exploitation** réalisées sur l'exercice 2022, est de **189 778,62 €** :

Libellés	Détail	Montant
Charges à caractère général	Dépenses de fonctionnement (<i>AMO, achat d'eau</i>)	15 310,83 €
Charges de personnel	Poste de secretariat	36 180,02 €
Charges d'intérêts	Remboursement des intérêts d'emprunts	31 041,31 €
Charges diverses		0,37 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Dotations aux amortissements des réseaux</i>	<i>107 246,09 €</i>
TOTAL		189 778,62 €

**écritures comptables*

Les dépenses d'exploitation sont en légère augmentation, avec la prise en charge, comme pour les budgets précédents de la revalorisation des salaires à compter du mois de juillet, et des premières échéances du nouvel emprunt.

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève à **745 644,83 €** :

Libellés	Détail	Montant
Taxes et redevances	Surtaxe et redevances Eau	425 644,50 €
Résultat d'exploitation reporté	Excédent d'exploitation reporté	262 017,04 €
Remboursements s/salaires	Prime inflation URSSAF	100 €
Autres produits de gestion	Arrondi de TVA	1,29 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	<i>57 882,00</i>
TOTAL		745 644,83 €

**écritures comptables*

✓ Section d'Investissement

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2022, se sont élevées à **492 821,41 €**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Libellés	Détail	Montant
Emprunts et dettes assimilées	Remboursement d'emprunts	92 948,79 €
Opérations d'équipements	Dépenses réelles de travaux	328 217,98 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	57 882,00 €
<i>Opérations patrimoniales*</i>	<i>Avance forfaitaire</i>	13 772,64 €
TOTAL		492 821,41 €

**écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Eau potable est présenté ici :

- Avenue Pierre Dubois à Avenay 126 462,53 €
- Rue de Germaine à Mutigny 106 260,50 €
- RD 37 et RD 19 à Ambonnay 58 059,00 €
- Démolition des réservoirs AEP (Germaine) 18 507,10 €
- Rue de Reims à Dizy 13 087,31 €
- Route d'Épernay à St-Imoges 5 562,93 €
- Rue Charles de Gaulle à Bouzy 220,01 €
- Rue Félix Faure à Bouzy 58,60 €

TOTAL..... 328 217,98 €

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2022, s'élève à **792 212,31 €** :

Libellés	Détail	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement	3 097,95 €
Subventions d'investissement	Subvention AEP Département	39 087,00€
Résultat d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté	129 008,63 €
Emprunt	Emprunt	500 000,00 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	107 246,09 €
<i>Opérations patrimoniales*</i>	<i>Avance forfaitaire</i>	13 772,64 €
TOTAL		792 212,31 €

**écritures comptables*

2.2. Budget Assainissement

✓ Section d'Exploitation

Le total des dépenses d'exploitation réalisées sur l'exercice 2022, est de **391 829,61 €** :

Libellés	Détail	Montant
Charges à caractère général	Diverses dépenses de fonctionnement (Assurance, commissaire enquêteur, frais divers)	5 572,29 €
Charges de personnel	Frais de personnel	61 520,07 €
Charges financières	Remboursement des intérêts des emprunts	49 065,99 €
Charges exceptionnelles	Régularisations comptables	230,70 €
Autres charges de gestion courante	Reversement de Primes épuration aux établissements vinicoles	22 290,74 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>253 149,82 €</i>
TOTAL		391 829,61 €

**écritures comptables*

Le total des recettes d'exploitation réalisées s'élève à **991 046,63 €** :

Libellés	Détail	Montant
Résultat de fonctionnement reporté	Excédent de fonctionnement 2021	140 383,21 €
Taxes et redevances	Surtaxe et reversements des communes	615 797,79 €
Subventions d'Exploitation	Primes d'épuration Agence de l'Eau	38 472,79 €
Produits divers de gestion courante	Participation viticulteurs fonctionnement STEP	40 899,84 €
Produits exceptionnels	Régularisation d'écriture	468,00 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions</i>	<i>155 025,00 €</i>
TOTAL		991 046,63 €

**écritures comptables*

✓ Section d'Investissement

Globalement, les dépenses d'investissement réalisées en 2021 se sont élevées à **1 698 439,51 €** :

Libellés	Détail	Montant
Emprunts et dettes assimilées	Remboursements d'emprunts	245 382,45 €
Opérations d'équipements	Dépenses réelles de travaux	1 295 737,06 €
Subventions d'investissement	Remboursement trop perçu	2 295,00 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	<i>155 025,00 €</i>
TOTAL		1 698 439,51 €

**écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Assainissement est présenté ici :

▫ Reconstruction STEP de Tours s/Marne	1 080 684,86 €
▫ RD 37 et RD 9 à Ambonnay	75 582,45 €
▫ Rue de Reims à Dizy	41 435,98 €
▫ Étude diagnostique assainissement Fontaine + Avenay	37 933,88 €
▫ Rue Basse du Faubourg et chemin de Halage à Tours s/Marne.....	22 934,90 €
▫ Route d'Epernay à St-Imoges	9 713,61 €
▫ Mise aux normes diverses opérations STEP	7 823,41 €
▫ Etude diagnostique Aÿ / Mareuil / Mutigny	6 730,00 €
▫ Réhabilitation STEP Avenay	5 836,00 €
▫ Etude diagnostique STEP Ambonnay	4 266,70 €
▫ Rue Pasteur à Champillon.....	2 600,00 €
▫ Zonage d'assainissement.....	127,92 €
▫ Rue Félix Faure à Bouzy.....	67,35 €

TOTAL 1 295 737,06 €

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2022, s'élève à **1 628 968,83 €** :

Libellés	Détail	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	Affectation du résultat de l'exercice 2021	831 706,01 €
Résultat d'investissement reporté	Excédent d'investissement	544 113,00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	253 149,82 €
TOTAL		1 628 968,83 €

**écritures comptables*

2.3. Budget Principal

Les dépenses et recettes concernant les **eaux pluviales et la défense incendie** sont réalisées sur le budget principal.

✓ Section de Fonctionnement

La gestion des eaux pluviales ne fait pas l'objet de recettes issues de la facture d'eau. La CCGVM verse à l'exploitant des rémunérations spécifiques pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales. En 2022, le total des rémunérations versées au délégataire s'est élevé à **264 000 €**.

✓ **Section d'Investissement**

Les **dépenses d'investissement** réalisées en 2022 pour la gestion des eaux pluviales et la sécurité incendie sont détaillées ci-après :

EAUX PLUVIALES :

□ Rue de Reims à Dizy	43 627,42 €
□ Allée du Parc à Mareuil s/Aÿ	2 280,00 €
□ Rue Charles de Gaulle à Bouzy	129,59 €
□ Puisard La Neuville en Chaillois	6 926,64 €
□ Route d'Épernay à St-Imoges	2 650,84 €
□ Rue des Chasseurs à St-Imoges	1 134,02 €
□ Rue Félix Faure à Bouzy	78,75 €
□ Suppression de cheminée anti siphon Aÿ	2 380,61€

TOTAL **59 207,87 €**

SECURITE INCENDIE :

□ Acquisition de matériel (Véhicule et divers)	19 073,00 €
□ Poteaux d'incendie divers	17 328,99 €

TOTAL **36 401,99 €**

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

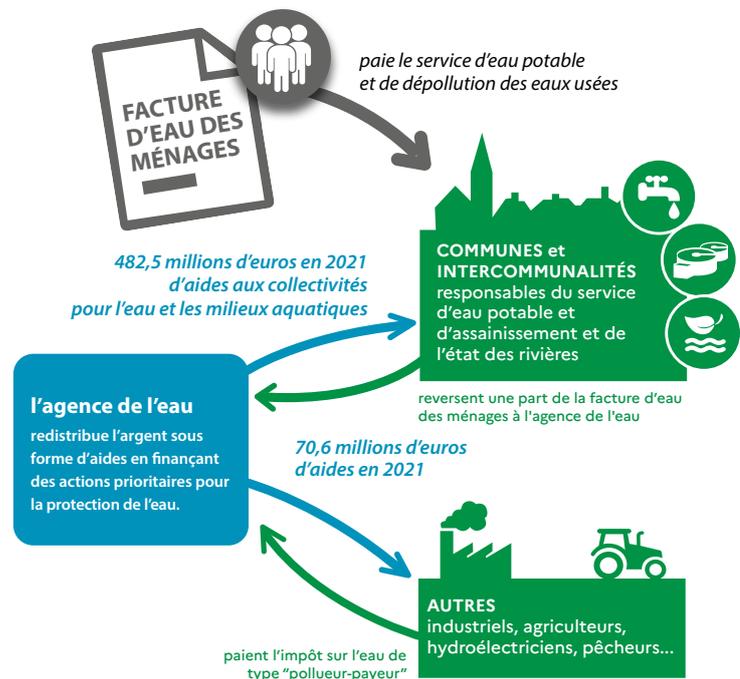
Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

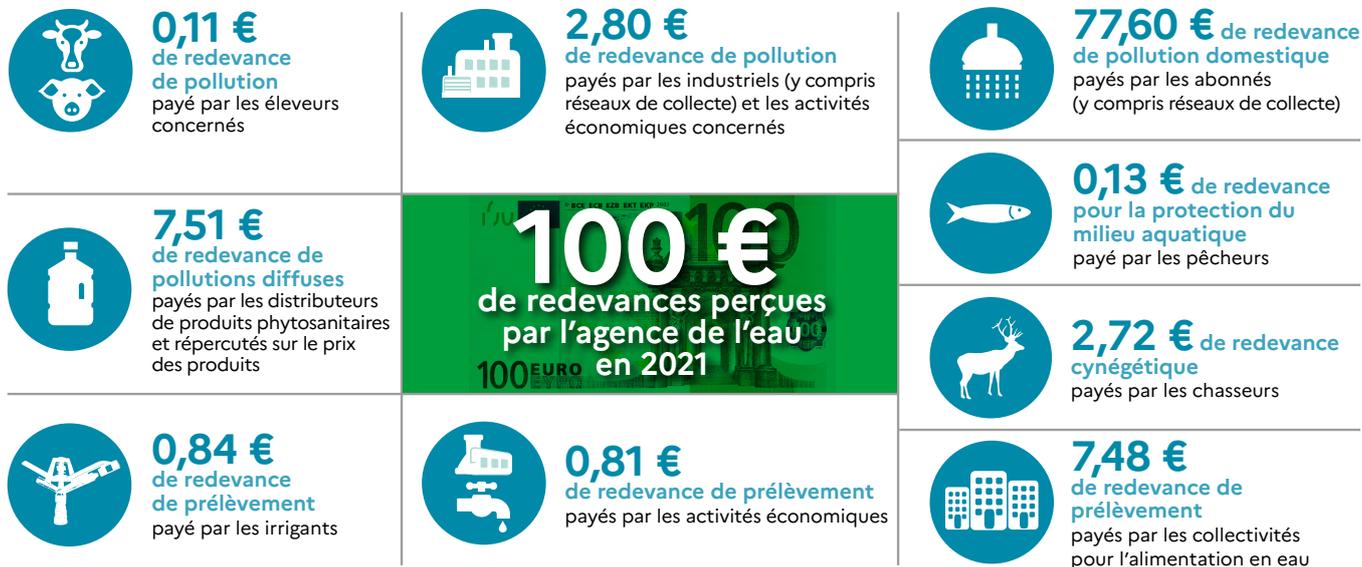
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



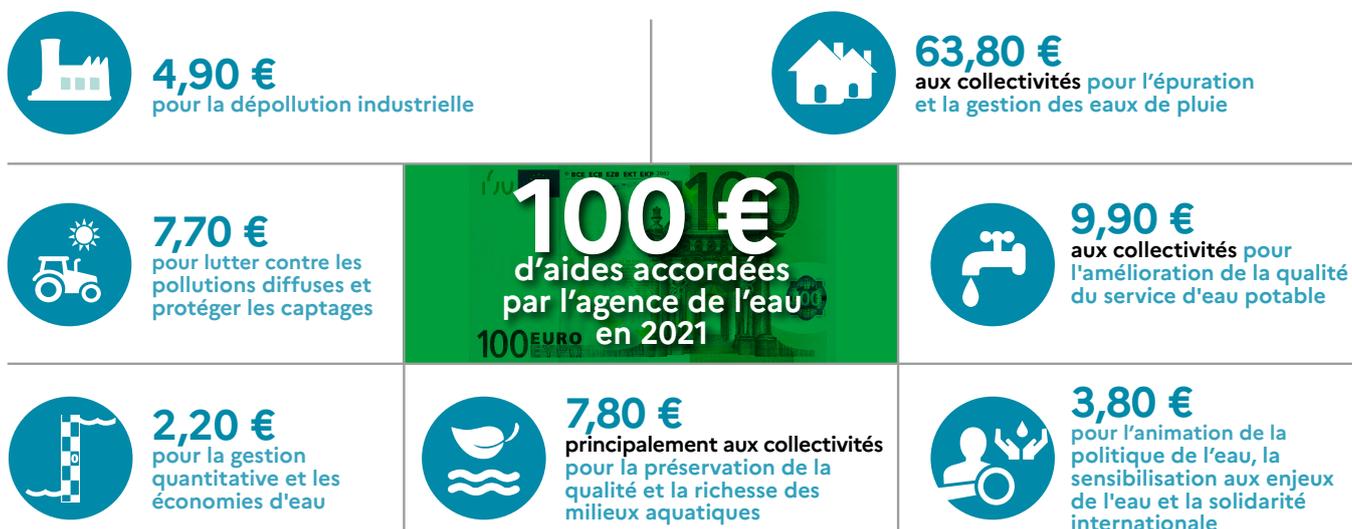
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

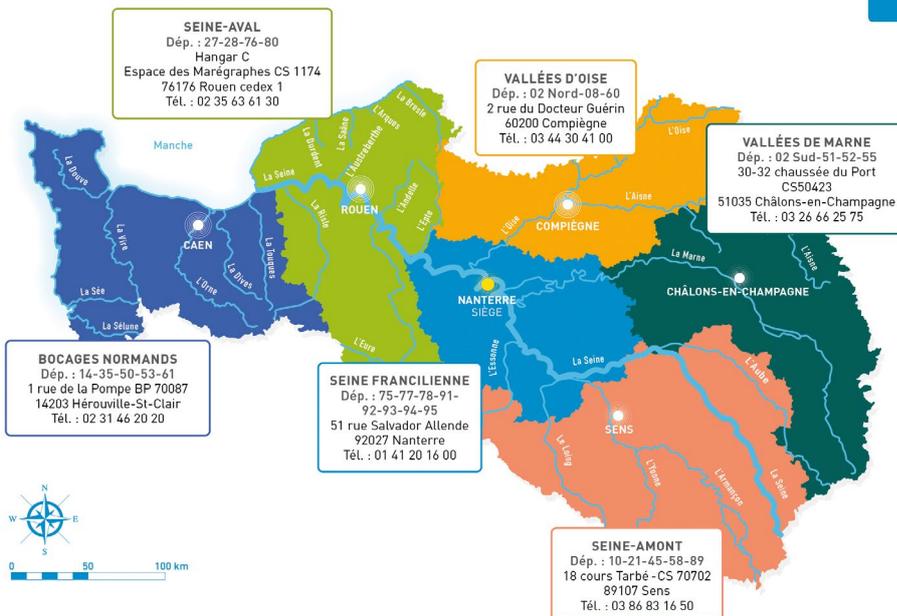
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr